

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/SEPT/56	OBJET : DETERMINATION DU COUT DE SCOLARISATION D'UN ELEVE ANNEE 2024/2025
Date du conseil municipal 17/09/2025	
Date de la convocation 10/09/2025	
Date de l'affichage 10/09/2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le dix septembre deux mille vingt-cinq.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Maire.

Philippe **DUCQ**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Angélique **RAPPAILLES**, Fabrice **HOULIER** Maires-adjoints.

Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Sylvie **POIRIER**, Frédéric **BRUNOT**, Suzanna **MARTINET**, Martial **DISCH**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Julien **BOUDET**, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Luis-José **TENTE MARQUES** pouvoir à Angélique **RAPPAILLES**

Valérie **JACKY** pouvoir à Edith **LION**

Nimca **CIGE** pouvoir à Nolwenn **LE BOUTER**

Anne-Laure **DE BELLEVILLE** pouvoir à Serge **HAMELIN**

Étaient excusés :

Alban **LANSSELLE**

Stéphanie **DEGAND**

Mahmut **GÜNER**

Était absent :

Thomas **LECONTE**

Angélique **RAPPAILLES** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accès de ce document en ligne :
077-217703271-20250923-2025-SEPT-56-DE
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025

DELIBERATION

OBJET : DETERMINATION DU COUT DE SCOLARISATION D'UN ELEVE ANNEE 2024/2025

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'Education et notamment les articles L212-8 et R212-21,

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

VU la délibération de la caisse des écoles n° 2004/011 du 24/06/2004 décidant du mode de calcul du coût de la scolarisation d'un élève afin de fixer la contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés dans les écoles de Nangis,

VU la délibération n° 2021/SEPT/115 du 30 septembre 2021 portant fusion du budget de la caisse des écoles avec le service éducation sur le budget communal,

VU la délibération n°2024/SEPT/098 du 18 septembre 2024 déterminant le coût de scolarisation d'un élève pour l'année scolaire 2023/2024,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser cette délibération au vu du compte administratif de l'année 2024 pour l'année scolaire 2024/2025,

CONSIDERANT la commission des finances du 17 septembre 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITÉ** par 25 voix **POUR**

ARTICLE 1 : Décide de prendre en compte les frais de fonctionnement suivants :

DEPENSES		
6041	Achats d'étude (autres que terrain à aménager)	- €
6042	Achats de prestations de service	2 469,80 €
60611	Eau	15 534,45 €
60612	Électricité	64 986,67 €
60621	Chauffage	87 530,29 €
60623	Alimentation	365,65 €
60628	Pharmacie	553,52 €
60631	Fournitures d'entretien	12 747,17 €
60632	Fourniture de petit équipement	1 597,96 €
60636	Habillement et vêtements de travail	6 €
6064	Fournitures administratives	138,80 €
6067	Fournitures scolaires	63 105,70 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250923-2025-SEPT-56-DE
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025

6068	Autres matières et fournitures	- €
611	Prestations de service	14 052,76 €
61358	Locations mobilières	5 368,40 €
615221	Entretien et réparation sur bâtiments	10 089,10 €
61558	Autres biens mobiliers	2 506,42 €
6156	Maintenance	30 381,65 €
6161	Multirisques	7 029,36 €
6188	Autres frais divers	720,00 €
617	Etudes et recherches	- €
6232	Fêtes et cérémonies	7 174,61 €
6247	Transports collectifs	10 432,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	86,62 €
6262	Frais de télécommunication	1 355,28 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 776,80 €
65748	Subvention sorties scolaires et proj ouv cult	16 436,00 €
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	8 067,25 €
012	Frais de personnel / caisse des écoles	450 184,13 €
	Coût total	818 690,39 €

Natation scolaire :

	Nombre de créneaux écoles Nangissiennes	Tarif	Coût total
Natation scolaire 2024/2025	321	235,00 €	75 435,00 €

Activités culturelles :

	Dépenses	Recettes	Coût pour la commune
Spectacles vivants	4232.51€	0€	4232.51€
Ecole et cinéma	3590€	0	3590€
Coût total			7822.54€

ARTICLE 2 : Dit que les frais pris en compte sont ceux du Compte Financier Unique de l'année civile 2024 et que le nombre d'élèves est l'effectif année scolaire 2024/2025.

ARTICLE 3 : Décide que le calcul se fera comme suit :

Total dépenses fonctionnement

= coût de la scolarisation d'un élève

**Nombre total d'élèves scolarisés
dans les écoles maternelles et élémentaires
année scolaire 2024/2025**

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250923-2025-SEPT-56-DE
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025

ARTICLE 4 : Dit que le coût pour l'année scolaire 2024/2025 est de :

TOTAL DEPENSES	901 947.96 €
NBRE ELEVES ANNEE SCOLAIRE 2023/2024	1105
COÛT PAR ELEVE 2024/2025	816.24 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Noëwenn LE BOUTER

Le secrétaire de séance
Angélique RAPPAILLES

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
le
Et de la transmission ou notification et
de la publication le



Le Maire
Noëwenn LE BOUTER